



Le Magnan Libéré

Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

N°606 du Mercredi 30 juin 2021 - 15^{ème} année - Prix: 250 FCFA

INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

#3

Le Togo de plus en plus proche de la barre



Depuis quelque temps, le Togo est engagé dans l'électrification du pays et entend avoir son autonomie énergétique à 100% d'ici 2030. Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé veut réaliser ce rêve et a déjà commencé par l'inauguration des centrales électriques. Hier c'était « Kékéli Efficient Power » et aujourd'hui, celle de Blitta, la plus grande d'Afrique de l'Ouest.

CEET

Pas d'augmentation de « tarifs » #3



TENTATIVE D'AUGMENTATION UNILATÉRALE DES PRIX DES BOISSONS:

La SNB dénonce un complot et annonce des actions d'envergure #6



COMMUNES:

La Cour des comptes relève d'énormes irrégularités #6

La gestion des 117 communes du Togo pose un véritable problème de transparence selon la Cour des comptes. Cette institution relève plusieurs énormités dans les rapports financiers déposés par plusieurs communes. Les juges de cette cour pensent qu'il faut freiner ces « mauvaises pratiques qui nuisent aux finances publiques ».



LA FIBRE TOGOCOM EST CHEZ VOUS!

Faites-vous installer La fibre Togocom

à 10000 FCFA
~~25000 FCFA~~

RDV en agence Togocom ou auprès de nos commerciaux itinérants!

Promo valable du 3 Mai au 7 Juin 2021. Offre soumise à conditions.



Promo prorogée jusqu'au 03 juil. 2021

La fibre

LE CARNET

Attention, la courbe remonte

Il y a quelques mois l'on s'inquiétait de la flambée du nombre des cas, mais il y a quelques jours, on se satisfaisait du fait que les chiffres des cas de contamination ont commencé à chuter. Mais cette réjouissance risque d'être de courtes durées dues au fait que la courbe est en train de remonter. Le Togo commence par enregistrer de nouveaux cas de contaminations au-delà de 100 à la COVID-19, alors que les semaines précédentes les chiffres hebdomadaires tournaient autour de la cinquantaine. Mais pourquoi relâcher dans le respect des mesures barrières, surtout au niveau des débits de boisson notamment les bars au point de s'exposer et exposer le pays à une éventuelle troisième vague de contaminations, qui risque d'être « la pire » en Afrique selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). En effet, la troisième vague des cas de Covid-19 se propage plus rapidement en Afrique et frappe plus fort sur un continent confronté à une pénurie des vaccins, a alerté jeudi dernier le bureau régional de l'OMS. En Afrique, « la troisième vague prend de la vitesse, se propage plus vite, frappe plus fort », a déclaré le Dr Matshidiso Moeti, directrice régionale de l'OMS pour l'Afrique.

Avec une augmentation rapide du nombre de cas de Covid-19 de l'ordre de 21% par rapport à la deuxième vague, la flambée actuelle devrait dépasser la précédente d'ici début juillet», s'est inquiétée l'OMS.

Une combinaison de facteurs alimente cette nouvelle vague de contaminations, notamment une faible observance des mesures de santé publique, une interaction sociale importante ainsi que la propagation de variants. Justement, le GMS et les autorités locales, notamment maires et conseillers municipaux devraient reprendre leurs bâtons de pèlerins pour conscientiser tout un chacun et tous, en l'occurrence les tenanciers de bars et leurs clients car c'est dans les débits de boissons que le relâchement est flagrant.

Nous ne sommes pas encore à l'abri, alors vives les mesures barrières surtout le port de masque et la distanciation physique. A bon entendeur salut !

Rien à craindre. Le Togo, comme de nombreux pays africains, a reçu des dizaines de milliers de doses d'AstraZeneca grâce à l'initiative Covax de l'OMS. Ces vaccins ont été produits par un laboratoire indien de réputation mondiale, SII. L'AstraZeneca injecté au Togo s'appelle le Covishield. Faute d'homologation pour le moment, l'AstraZeneca-Covishield, produit en Inde, n'est théoriquement pas reconnu par les autorités sanitaires européennes. Elles pourraient donc tiquer en consultant le certificat de double vaccination des passagers arrivant de Lomé. Les contrôles approfondis sont cependant rares dans les aéroports européens. L'AstraZeneca fabriqué en Inde est identique et aussi efficace que celui produit en Europe. 'Scientifiquement, le problème ne se pose pas. Le fait qu'ils soient fabriqués en Inde ne change rien. Les diplomates en poste chez nous ont aussi reçu ce vaccin', a déclaré vendredi sur radio une radio privée Innocent Kpéto, le président de l'Ordre des pharmaciens. Le problème n'a rien de médical mais procède de lourdeurs bureaucratiques. Le gouvernement a annoncé le lancement d'un passeport vaccinal. Il sera 'fiable' et 'sécurisé', indique un communiqué. Le document, doté d'un QR code, prouvera que son titulaire a bénéficié d'une vaccination complète contre le Covid avec numéros de lots et dates des injections. Le passeport vaccinal peut être demandé en ligne. Le document pourra être stocké sur un smartphone ou imprimé en PDF. 300.000 personnes ont reçu à ce jour une première injection.

TOGO-TURQUIE: Yark décroche un nouveau soutien

Damehame Yark a achevé jeudi dernier son séjour turc et a regagné Lomé. Le ministre de la Sécurité et de la Protection civile qui séjourne depuis dimanche dans le pays de Recep Tayyip Erdogan en a profité pour renforcer la coopération sécuritaire entre les deux pays. La Turquie a également promis un appui pour la gestion des catastrophes.

Damehame Yark était invité par le Ministre turc de l'Intérieur, Süleyman Soylu. Les 2 ministres ont eu des rencontres bilatérales portant sur les possibilités de coopération sécuritaire entre la Turquie et le Togo. Lors de son déplacement, le ministre togolais de la sécurité et de la protection civile, a échangé lundi 21 juin avec le directeur général turc de la sécurité, Mehmet Aktaş. A l'occasion, le général Damehame Yark a évoqué avec son interlocuteur des possibilités de coopération dans le domaine de la sécurité et d'explorer de nouvelles collaborations. Le général Yark a visité le musée de la police turque. Il s'est ensuite rendu au camp de la Gendarmerie turque où il a été reçu par le Général Arif Çetin, Commandant Général de ce corps. Le ministre togolais de la sécurité

s'était entretenu avec le chef des services sociaux et du département de la santé.

Gal Yark et la gestion des catastrophes

Par la suite, le général Damehame Yark a visité le siège de l'Agence de gestion des catastrophes et des situations d'urgences (AFAD) en compagnie de son directeur, Hamza Taşdelen.

Le Togo n'est pas épargné par les aléas du changement climatique. Avec les précipitations actuelles, le pays enregistre des inondations provoquant la destruction d'habitations et de cultures.

La Turquie dispose d'une certaine expertise dans la gestion des catastrophes. Grâce à cette visite du ministre togolais en charge de la protection civile, Lomé et Ankara vont développer la coopération dans ce domaine.



La Turquie présente un risque important de séismes et d'autres catastrophes naturelles. Le pays a fait de la gestion rigoureuse des catastrophes et de la résilience des communautés sa mission. Il faut dire que l'Agence turque de gestion des catastrophes et des situations d'urgences déploie son savoir-faire dans le pays et à l'international. Le Togo pourra profiter de cette possibilité.

Notons que la coopération entre Lomé et Ankara a connu un rapide développement en moins d'un an. En effet, le Ministre turc des Affaires Etrangères avait fait une escale à Lomé le 20 juillet 2020. La Turquie a également ouvert une ambassade à Lomé en début d'année. Le Togo devrait à son tour ouvrir une ambassade prochainement en Turquie.

DÉCENTRALISATION : Développer l'action internationale des collectivités territoriales

Un Forum sur l'action internationale des collectivités territoriales a eu lieu la semaine dernière à Lomé en présence des ambassadeurs d'Allemagne, de France, de l'UE et de Belgique.

Le Togo a mis en œuvre une politique de décentralisation qui a abouti à la création de 117 communes. L'heure est donc à la coopération décentralisée. Une action vivement encouragée par Pacôme Adjourouvi, le vice-président de l'Assemblée nationale. Avant de revenir au pays, M. Adjourouvi était l'adjoint d'Emmanuel Valls à la mairie d'Ivry (région parisienne). Il connaît bien le sujet.

« Une commune qui veut se développer ne peut pas le faire seule. Il doit y avoir une mise en commun des efforts afin de maximiser les chances », a-t-il déclaré. Et de citer les secteurs prioritaires comme la santé, l'éducation, les infrastructures, les changements climatiques, l'énergie ...

Pour Joaquín Tasso Vilallonga, le représentant de l'Union européenne au Togo, « Toute coopération décentralisée entre les collectivités territoriales togo-

laises et l'UE et leurs associations faitières constitue une importante piste de collaboration à encourager, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des plans de développement communaux actuellement en cours d'élaboration ». Depuis les débuts de la coopération décentralisée, les pratiques ont largement évolué. Il est aujourd'hui nécessaire de réfléchir à de vraies relations de partenariats entre collectivités territoriales, et d'être en mesure d'explicitier les bénéfices, au Nord comme au Sud.

L'action internationale des col-

lectivités territoriales s'inscrit toujours dans une perspective solidaire. Toutefois, elle est aujourd'hui devenue stratégique, à la fois pour permettre à chaque territoire d'exister à l'international et de s'ouvrir à des pratiques différentes sur des sujets aussi universels que le réchauffement climatique, la lutte contre les préjugés...

Cette coopération peut aussi être un cadre intéressant pour travailler les questions de citoyenneté avec les jeunes, à travers la solidarité internationale.

Les chercheurs et les professionnels s'unissent pour la promotion des énergies renouvelables

Le Réseau sous régionale de recherche en énergies renouvelables (RESER-Togo) entend promouvoir davantage le développement des énergies renouvelables au Togo.

Il a organisé samedi à Lomé en collaboration avec UBIS Foundation un atelier d'échange entre les enseignants chercheurs de l'Université de Lomé et les professionnels du secteur des énergies renouvelables. L'initiative vise à créer une synergie d'actions entre les chercheurs et les professionnels afin de trouver des solutions aux problèmes qui se posent sur le terrain. La rencontre est axée sur le thème : "Synergie recherche-action. Selon les organisateurs, elle fait suite au constat selon lequel les chercheurs et les professionnels du secteur des énergies renouvelables travaillent séparément alors qu'ils sont appelés à collaborer pour la promotion du développement des énergies renouvelables au Togo.

"RESER-Togo est en fait une organisation qui regroupe les enseignants chercheurs et les

professionnels du secteur des énergies renouvelables. Mais on avait remarqué que ces deux entités fonctionnent séparément. Il faut à un moment donné créer un cadre pouvant leur permettre de discuter des problèmes que rencontrent les professionnels sur le terrain afin d'en trouver des solutions endogènes", a expliqué Prof Sanoussi Ouro-Djobo, Enseignant chercheur à l'Université de Lomé et président de RESER-Togo.

La rencontre a enregistré la participation des enseignants issus de LES, LRF, LARSI, ENSI, ERMAR, CERME et WASCAL. Du côté des professionnels, on note KYA Technologie, JVE, VESO, EGENT Togo, ECO ENERGY, ESCO Togo, GENERAL ENERGIE, OJEDD Togo, SABER et UBIS Foundation. Ces derniers ont salué la démarche du RESER-Togo qui les aidera beaucoup dans l'exercice de leurs activités.



"Nous saluons l'initiative de RESER parce qu'aujourd'hui nous avons besoin des données et des informations crédibles pour pouvoir travailler sur les études et projets. Il faut que ces informations sortent des structures bien organisées et bien connues surtout rattachées à l'université. C'est donc une rencontre salutaire. Nous promettons d'offrir des stages aux étudiants en master par exemple dans le cadre de recherches pour leur soutenance",

a laissé entendre Christian Tokoro, Directeur des études et développement de projets à la Société Africaine des biocarburants et des énergies renouvelables (SABER).

Les échanges ont essentiellement porté sur les thématiques de photovoltaïque (kits, centrales), solaire thermique (chauffe-eau sanitaire, centrale thermodynamique, séchage etc., biomasse & bioénergie (bois, charbon, foyer amélioré, biogaz, etc.).

INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

Le Togo de plus en plus proche de la barre

Depuis quelque temps, le Togo est engagé dans l'électrification du pays et entend avoir son autonomie énergétique à 100% d'ici 2030. Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé veut réaliser ce rêve et a déjà commencé par l'inauguration des centrales électriques. Hier c'était « Kékéli Efficient Power » et aujourd'hui, celle de Blitta, la plus grande d'Afrique de l'Ouest.

La centrale Kékéli Efficient Power est située en zone portuaire. Elle sera dotée d'une puissance installée de 65 MW et fonctionnera en cycle combiné, permettant de produire plus d'électricité sans consommation additionnelle de gaz et en limitant les rejets de CO2.

Le projet est développé par le Groupe Eranove avec le soutien d'un pool bancaire comprenant Orabank Togo, la BOAD, l'AFC (Africa Finance Corporation), la Banque Atlantique Togo, la BIA Togo et NSIA. Les turbines viennent de chez Siemens, l'un des leaders mondiaux. La construction a été assurée par le Groupe espagnol Grupo TSK (EPC). Eranove va assurer l'exploitation et la maintenance de cette centrale qui sera à terme exploitée et managée par des Togolais.

L'Etat est co-actionnaire à 25% de la centrale à travers une prise de participation de Kifema Capital, une société d'investissement ayant pour actionnaires le fonds souverain Togo Invest, et les institutions nationales CNSS, INAM et CCIT.

La centrale solaire de Blitta, la plus grande d'Afrique de l'Ouest

Baptisée « Cheikh Mohammed Bin Zayed » du nom du prince héritier d'Abou Dabi, la centrale construite par le spécialiste émirati des infrastructures énergétiques AMEA Power, est le fruit d'un partenariat public-privé, et surtout, la consécration du premier projet d'énergies renouvelables à grande échelle du pays.

Plus grand projet solaire en cours dans la sous-région

En effet, la centrale construite avec 80% de la main d'œuvre locale et dotée d'une puissance installée de 50 MW, fournira de l'énergie à un peu plus de 158 000 foyers de Blitta, mais aussi de villes environnantes, grâce à une production d'électricité de 90 255 MWh par an.

Avec 123 344 panneaux couvrant près de 92 hectares, il s'agit du plus grand projet solaire en cours en Afrique de l'Ouest. L'infrastructure qui a coûté 35 milliards FCFA, se veut également éco respon-

droite ligne de la stratégie d'électrification du Togo et cadre parfaitement avec le Plan national de développement et les objectifs de la

velles technologies et est devenu le champion de l'e-banking.

La Centrale Amea Power va

pourra faire une extension de la puissance de la centrale de photovoltaïque de 30 à 50 MWc. Ce, après que la Banque Ouest Africaine de Développement vient d'injecter une facilité supplémentaire de 5 milliards Fcfa.

Le Togo importe plus de la moitié de son énergie du Nigeria et du Ghana. Le pays mise donc sur l'énergie solaire pour donner l'accès à l'électricité à ses huit millions d'habitants. La réalisation du projet « illustre parfaitement le succès du partenariat public-privé en Afrique avec AMEA Power qui a bénéficié d'un climat d'investissement favorable au Togo », avait indiqué la ministre déléguée auprès du président de la République, chargée de l'Energie et des Mines, Mila Aziable. Moustapha Ben-Barka, vice-président de la BOAD, a pris part à la cérémonie d'inauguration.



sable, puisqu'elle permettra d'économiser plus d'un million de tonnes de CO2, tout le long de sa durée d'activité.

Vers l'électricité pour tous

Pour le gouvernement qui a mis en service il y a deux mois une autre infrastructure énergétique de grande puissance, c'est une nouvelle matérialisation des ambitions du pays : « Notre ambition est de faciliter un accès universel à l'électricité et de desservir tous les ménages togolais en énergie propre et renouvelable », a indiqué le Chef de l'Etat, rappelant la volonté du Togo d'augmenter progressivement le taux d'électrification (urbaine comme rurale), et de s'assurer une stabilité et une autonomie énergétique à l'horizon 2030. Dans ce sens, deux autres centrales solaires seront bientôt construites dans les préfectures de Tchaoudjo et de la Kozah. « Cheikh Mohammed Bin Zayed » sera exploitée pendant 25 ans par AMEA Power.

Le Togo de plus en plus proche

Au lendemain de l'inauguration d'une centrale solaire à Blitta, le ministre de l'Economie et des Finances, Sani Yaya, a signé en fin d'après-midi une convention de financement avec l'Exim Bank of India pour l'électrification de 350 localités par systèmes solaires photovoltaïques. Il s'agit d'un financement de 40 millions de dollars.

« Ce projet s'inscrit dans la

feuille de route gouvernementale 2025 », a souligné M. Yaya.

L'accès à l'énergie domestique constitue un catalyseur et un accélérateur du développement des villes et villages qui en bénéficient. De fait, le projet contribuera à l'amélioration des conditions de vie des populations rurales vivant dans des localités isolées du réseau conventionnel.

Dans le détail, il sera installé 2000 systèmes d'irrigation solaires, l'électrification de 500 écoles, l'installation de 500 systèmes de pompage solaire pour l'adduction en eau Potable, l'installation de 12.000 lampadaires solaires. L'ambition du Gouvernement de porter le taux d'accès à l'électricité au niveau national à 50% en 2020, à 75% en 2025 puis à 100% en 2030.

Il s'agit de la 3e ligne de crédit financé par l'exil Bank dans le domaine de l'électrification rurale.

La signature a eu lieu avec Selva Kumar, le représentant de l'Exim Bank, et en présence de Praveen Kala, le chargé d'Affaires de l'ambassade d'Inde.

La ministre déléguée auprès du président de la République, chargée de l'Energie et des Mines, Mawougno Aziablé, assistait également à la cérémonie.

L'Inde, un pays continent, dispose d'une solide expertise dans le secteur de l'agriculture, de la santé ou de l'énergie. Il est également très avancé dans les nou-

augmenter

La centrale Amea Power

Tassou Bagoudou

CEET : Pas d'augmentation de «tarifs»



Les tarifs réglementés de l'électricité augmentent. Cette hausse concerne notamment les clients en prépayés via le compteur Cash Power », lit-ont depuis le 28 juin 2021, sur les réseaux sociaux.

Dans un communiqué rendu public et signé par son directeur, la Compagnie énergie électrique du Togo (CEET) indique qu'elle « tient à informer sa clientèle et l'opinion publique nationale dans son ensemble qu'aucune

augmentation n'a été effectuée sur les tarifs de l'électricité ». Un démenti également soutenu par le ministère de tutelle.

La CEET par ailleurs précise que les tarifs en cours restent ceux en vigueur depuis 2010.

Les réseaux sociaux une fois aussi, il y a quelques années augmenté les frais d'électricité. Il faut donc faire attention à tout ce qui se publie sur les réseaux sociaux. Voici in extenso le communiqué qui dément cette information.

COMMUNIQUÉ DU MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CHARGÉ DE L'ÉNERGIE ET DES MINES

Ce lundi 28 juin 2021, des informations sur les sites internet et les réseaux sociaux ont fait état d'une augmentation de tarifs de l'électricité. Le Ministère Délégué auprès du Président de la République chargé de l'Energie et des Mines tient à informer les populations, l'ensemble des usagers et l'opinion publique nationale dans son ensemble qu'aucune n'a été effectuée sur les tarifs de l'électricité. Le Ministère tient à préciser que les tarifs de l'électricité en vigueur depuis 2010 restent inchangés.

Le ministère délégué auprès du Président de la République chargé de l'énergie et des mines.



La Solution Automatisée de Marquage (SAM) protège les consommateurs contre les produits contrefaits.

Office Togolais des Recettes - OTR

Canal OTR

+228 90 99 41 01

8201

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

**MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE LA CONSOMMATION LOCALE**

Commission chargée du Suivi de l'Exécution du
Contart Etat Togolais - SICPA S.A



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

Communiqué Conjoint

Le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale rappellent aux opérateurs économiques que les produits énumérés à l'article 2 de l'arrêté interministériel n° 005/MEF/MCIPSPT du 06 Février 2017 à savoir : eaux, bière, jus de fruit, vins, vermouths, boissons alcoolisées ou non et tabacs, ne peuvent être offerts ni affichés à la vente et moins encore être vendus, s'ils ne comportent pas de marque sécurisée obligatoire.

Il leur est demandé de marquer, sans délai, tous les produits qui sont dans le champ d'application du marquage obligatoire entré en vigueur le 1er septembre 2020. Les produits non marqués seront considérés comme provenant de l'importation illégale (sans déclaration, contrebande) ou de la contrefaçon.

Pour rappel, les équipements pour les lignes de production automatisée et les vignettes pour les importateurs et les petits fabricants locaux sont disponibles au siège de la société SICPA sis à la cité OUA en face de la C-CARE joignable au numéro 00228 22535950.

Pour la création de compte Solution Automatisé de Marquage (SAM) et le référencement des articles soumis au marquage sécurisé obligatoire, il est demandé aux opérateurs économiques de prendre contact avec le Point Focal SICPA à l'OTR joignable aux numéros ci-après : 9009 9885/22531435; email : dkponor@otr.tg.

Les contrôles aux frontières et inspections aux points de vente intérieurs débutent le jeudi 1er Juillet 2021 sur toute l'étendue du territoire national.

Les contrevenants s'exposeront à la rigueur de la loi conformément au Code des Douanes National, au Code Général des impôts et au Livre des Procédures Fiscales.

Le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre du Commerce, de l'industrie et de la Consommation Locale comptent sur le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 07 MAI 2021

Le Ministre de l'Économie et des
Finances


Sani YAYA

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie
et de la Consommation Locale


S.I. Kodjo ADEDZE

MARQUAGE DES PRODUITS: L'OTR prêt pour le contrôle

Une opération de contrôle de marquage de certains produits démarre le 1er juillet prochain au Togo. La Société industrielle et commerciale de produits alimentaires (SICPA) est le prestataire choisie pour le marquage. Elle a mis lundi à la disposition de l'Office Togolais des Recettes (OTR), et du ministère en charge du commerce, de kits de contrôle.

Ce contrôle vise à s'assurer la traçabilité des produits mis à la consommation sur le territoire douanier togolais. Ainsi, c'est l'outil SM4.5 qui va servir à lire les informations sur les bandelettes et capsules des articles marqués.

De même, des filtres optiques vont servir à identifier les marques ou vignettes apposées sur ces articles. Les produits concernés sont notamment les eaux, bières, jus de fruits, vins vermouths, boissons alcoolisées ou non et tabacs.

Les principaux acteurs chargés d'effectuer ce contrôle sont des administrateurs, inspecteurs et contrôleurs, tous issus du ministère du commerce et de l'OTR.



L'opération de contrôle commence dans la matinée du jeudi prochain. Elle a lieu sur les routes et sur les frontières du Togo, dans les magasins de vente et dans les marchés.

« La réforme mettant en place le marquage fiscal sécurisé a plusieurs objectifs. Il se veut protéger l'économie légitime en excipant du marché la concurrence déloyale des opérateurs économiques frauduleux qui mettent sur le marché des produits illégitimes généralement dangereux pour la santé de la population », a fait savoir Peter Dossou Kponor, point focal OTR-SICPA.

Le responsable de l'OTR indique qu'il y a également l'objectif de protection de la santé des consommateurs. Il note que des

produits défectueux pouvaient endommager la santé des populations.

Par ailleurs, l'OTR rappelle que les équipements pour les lignes de production automatisée et les vignettes pour les importateurs sont disponibles au siège de la société SICPA sise à la cité OUA en face de CI-CARE joignable au numéro 0022535950. Valable pour les petits fabricants locaux. Pour la création de compte Solution Automatisée de Marque (SAM) et le référencement des articles soumis au marquage sécurisé obligatoire, il est demandé aux opérateurs économiques de prendre contact avec le point focal SICPA à l'OTR. Joignable aux numéros 90099885/22531435, email : dkponor@otr.tg

COVID-19 : Les personnes vaccinées au Togo auront un passeport

Annoncée au démarrage de la campagne de vaccination contre covid-19, la délivrance du passeport vaccinal est lancée. A travers un communiqué, le gouvernement indique le processus à suivre pour obtenir le précieux sésame.

Selon les autorités togolaises, le passeport est un document officiel gratuit, infalsifiable, accessible à tous et attestant qu'une personne a eu sa vaccination complète contre la COVID-19. Il contient toutes les informations relatives à la vaccination d'une personne et est notamment doté d'un code QR unique contenant ces informations ainsi qu'une signature électronique qui rend le passeport vaccinal infalsifiable.

Ce code QR en permet l'authentification par les autorités compétentes », lit-on dans le communiqué.

De fait, toute personne ayant reçu la dose complète (première et deuxième) du vaccin peut obtenir le passeport vaccinal à partir du site web <https://vaccin.covid19.gouv.tg/certificat>.

Les détenteurs pourront s'en servir à des fins de circulation ou de voyages internationaux en ce moment où la reprise des activités et le retour à la vie normale semblent imminents.

Le passeport en question est délivré en format numérique (fichier PDF), à l'issue de ces différentes étapes : « 1/ Depuis votre smartphone/tablette/ordinateur, allez sur [\[vid19.gouv.tg/certificat\]\(https://vaccin-co-vid19.gouv.tg/certificat\). EQ 2/ Il vous sera demandé de vous identifier. Pour ce faire, veuillez saisir le code d'enrôlement et le numéro de votre pièce d'identité tel que soumis lors de l'enrôlement, à la vaccination. SMS 3/ Un code de vérification \(OTP\) sera envoyé par SMS au numéro de téléphone soumis lors de votre enrôlement. Saisissez ce code OTP pour continuer. 4/ Les informations personnelles portant sur votre vaccination seront affichées. Vérifiez l'exactitude de ces informations. Puis, cliquez sur « OK » pour confirmer. 5/ Pour finir, cliquez sur « Télécharger » afin de télécharger votre passeport vaccinal au format PDF ».](https://vaccin-co-</p>
</div>
<div data-bbox=)

LES FILETS SOCIAUX DE BASE : Au-delà des attentes

Lancé il y a trois ans pour assurer aux communautés défavorisées un meilleur accès aux infrastructures socio-économiques de base et aux mécanismes de sécurité sociale, le projet des Filets sociaux et services de base (FSB) a largement dépassé les objectifs initiaux. Le programme, financé par la Banque mondiale, a ainsi déjà bénéficié à 195 871 personnes, au lieu de 130 000 initialement prévus, note l'institution de Bretton Woods.

Parmi eux, 43 000 personnes dans 155 communautés ont bénéficié d'un meilleur accès à l'eau et 6475 élèves étudient désormais dans des écoles réhabilitées ou nouvellement construites.

L'accès aux filets de sécurité (transferts monétaires et alimentation scolaire) a été fourni

à 92 345 bénéficiaires, dont 63 436 femmes, alors que les objectifs étaient respectivement de 78 000 et 39 000. La composante des cantines scolaires a, à elle seule, permis de toucher 52 173 enfants, dépassant ainsi la prévision de 38 000. L'initiative, qui doit normalement s'achever cette année, a par ailleurs permis de réaliser près de 150 micro-projets au profit de ces populations vulnérables.

Il y a quelques jours, la Banque a approuvé un financement additionnel de 11 milliards FCFA, destiné à appuyer davantage le projet et renforcer l'aide économique d'urgence octroyée par le Gouvernement dans le cadre de la riposte anti-Covid.

Pour rappel, les FSB sont mis en œuvre aux côtés d'un autre projet, les "Opportunités d'emplois pour les jeunes vulnérables"

(EJV).

A un an de son terme, l'initiative pilotée par l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) a décaissé 23 milliards FCFA au profit des populations de 250 cantons les plus pauvres.

7,1 milliards de FCFA ont été payés à 60 419 ménages pauvres ciblés dans 685 villages sur tout le territoire, dans le cadre des transferts monétaires. Les cantines scolaires, dont le coût annuel est évalué plus de 2,5 milliards FCFA, ont permis de servir des repas chauds à plus de 92 000 élèves de plus de 300 écoles primaires publiques chaque année en moyenne.

Le projet financé par la Banque Mondiale, a également permis de réaliser 133 microprojets sur les 200 prévus.

Courtes contre la montre

4 Togolais arrêtés au Ghana pour cybercriminalité

La Police régionale d'Accra au Ghana a mis la main sur 35 ressortissants étrangers qui se livraient à des transactions frauduleuses en ligne. Le groupe est composé de 27 Burkinaabés, 4 Togolais et 4 Nigériens. Ils seraient rentrés sur le territoire sans documents d'immigration avec deux Ghanéens. Puis se seraient logés dans un appartement de cinq chambres à Sowutuom, pour effectuer leurs opérations. Leur arrestation fait suite à une alerte donnée le 21 juin 2021 par un Togolais victime d'un des membres du groupe. « À la suite du rapport de la victime, la police s'est rendue dans la maison pour arrêter les suspects. D'ailleurs, lorsqu'ils ont été interrogés sur leur statut d'immigration, aucun d'entre eux n'a pu fournir de documents d'immigration dans ce sens. Sur cette base, la police les a arrêtés et le service d'immigration du Ghana a depuis, été informé des mesures nécessaires », précise Mme Effia Tenge, porte-parole du commandement de la police régionale d'Accra. Mme Effia Tenge, porte-parole du commandement de la police régionale d'Accra. Mme Tenge a également exhorté les propriétaires d'appartements, à vérifier le statut d'immigration des étrangers auxquels ils proposent un logement et à signaler à la police s'ils trouvent suspects les activités de leurs locataires comme le rapporte icilomé

Des diplômes hummm !

Réorganisation de l'enseignement supérieur privé, il faut le faire. Car, de nombreux établissements d'enseignement supérieur privés délivrent des diplômes qui ne sont pas reconnus. Des mises en garde ont été adressées ces dernières années par les autorités pour les contraindre à se mettre aux normes. Pas beaucoup de résultats pour le moment. 'L'enseignement, ce n'est pas du business ; le cahier des charges doit être respecté', estime le député Innocent Kagbara (Parti démocratique panafricain). Il accuse notamment le CEPES (Conseil des établissements privés d'enseignement supérieur) de ne pas jouer le jeu. 'Le rôle du CEPES est à priori d'aider les écoles privées à respecter la réglementation. Nous avons reçu de nombreuses plaintes à l'Assemblée concernant le fonctionnement de Conseil', ajoute l'élu. Les universités privées doivent gagner de l'argent et investir pour proposer une formation de qualité avec des diplômes valides au Togo et à l'étranger. Aujourd'hui avec ces diplômes qu'on délivre à la va-vite dans les universités privées, le niveau intellectuel devient trop bas. Vivement qu'on réorganise ce secteur. C'est un sujet qui a fait objet de sujet au dernier Conseil des ministres. Preuve que le gouvernement est conscient du phénomène.

Pour soutenir les mesures sociales anti-covid

La Banque mondiale (BM) a approuvé cette semaine au profit du Togo, un financement additionnel de 20 millions \$, soit près de 11 milliards francs CFA. Les fonds vont contribuer à "soutenir les efforts" du gouvernement à l'endroit des communautés et ménages les plus affectés par la Covid-19". Cette enveloppe fait suite à celle de 16 milliards accordée par l'institution dirigée par David Malpass au Togo, la semaine dernière pour le renforcement de la campagne de vaccination en cours. Les fonds, de façon concrète, sont destinés à renforcer l'aide économique d'urgence fournie par le gouvernement. Il s'agit donc d'un élargissement des transferts monétaires aux plus vulnérables et du renforcement de la résilience des ménages en situation de pauvreté extrême à travers un soutien à la consommation et un accompagnement en vue d'une meilleure inclusion économique. Aussi précise l'institution de Bretton Woods, "le financement comprend également une assistance technique au gouvernement pour consolider le système de protection sociale togolais". Ce financement additionnel s'inscrit dans la continuité de la riposte déployée à travers le programme Novissi, et permettra au pays de mettre en place un système de protection sociale capable de réagir à d'autres chocs dans le futur", a déclaré la représentante résidente de la Banque, Hawa Cissé Wagué.

L'on pourrait donc s'attendre dans les prochains jours à un nouvel épisode de Novissi.

LE MAGNAN LIBÉRÉ

Récépissé N°0302/17/11/06/HAAC
Casier N°35MJ BP: 81213 Lomé | Mail : iabasse@yahoo.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Abass ISSAKA | +228 90 16 49 87 | 90 85 85 22

RESPONSABLE COMMERCIAL
Bertine ADJAHO | +228 90 36 97 10

INFOGRAPHIE
LA KOM Sarl U | +228 91 08 91 02

IMPRIMERIE
Rad Graphic Sarl U
2 000 exemplaires



TENTATIVE D'AUGMENTATION UNILATÉRALE DES PRIX DES BOISSONS: La SNB dénonce un complot et annonce des actions d'envergure

Le monde des consommateurs des produits de la nouvelle société de boissons (SNB) a été surpris par un communiqué d'un certain groupe se réclamant des consommateurs qui a annoncé d'une manière fracassante la hausse unilatérale des prix des produits de la cadette des sociétés brassicoles au Togo. Telle une trainée de poudre l'information que l'on peut assimiler à un "fake news" s'est répandue rapidement. Il était donc de la prérogative des responsables de la SNB de réagir afin de dissiper les doutes.

Le complot

Face à la presse suite à cette sortie de ce syndicat, les premiers responsables de la structure étaient entourés pour la circonstance du président des distributeurs des produits SNB, des responsables d'associations de consommateurs. Il était question de dénoncer ce complot ourdi de quelques individus avec à leur tête, le sieur Segbeaya Agbeko kossi qui n'est pas à son premier essai. Un groupuscule non représentatif qui fort des arguments tirés sur les cheveux a décidé une hausse unilatérale et abusive des prix des produits de la SNB, une pratique qui va à l'encontre des principes de cette société qui a toujours lutté pour des produits de qualité à des prix raisonnables. Si augmentation de prix il doit avoir, c'est tout un processus surtout quand il s'agit d'un produit entrée de gamme comme dans le cas d'espèce. Il faut un accord du ministère du commerce, l'avis de toute la chaîne de distribution y compris les derniers détaillants. Ceci dit, c'est une démarche unilatérale sans fondement du moment où la Société Nouvelle de Boissons a, dans un souci de rassurer sa clientèle, opté pour un plafonnement judicieux des prix malgré que le

coût des intrants ont augmentés et surtout le carburant. Parlant d'augmentation cela doit plutôt provenir de la SNB qui ne le fait malheureusement pas et que cela soit l'initiative de certains individus avec des arguments qui ne tiennent pas. Évoquant la hausse du prix du carburant pour expliquer cette augmentation de 20% sur la gamme Djama et 14% sur les produits Chap, ceci n'a aucun sens puisque le transport des produits est assuré par la société alors quel est le lien avec l'augmentation du prix du carburant ? C'est un acte économique et juridique de portée grave, un préjudice énorme qui nécessite une réponse appropriée.

« C'est une démarche qui va à l'encontre de la structure des prix érigée par la SNB, touché au prix, c'est touché au cœur du business de la société. » a déclaré Hyacinthe Amegnaglo directeur Commercial et Marketing avant d'ajouter

« Nous avons pris la parole pour s'insurger contre cette démarche, car ni de près ni de loin, la SNB n'est associée à cette démarche. Donc je réaffirme en appelant lourdement que les prix des produits de la SNB c'est-à-dire du côté des Djama et du côté des boissons gazeuses Chap restent



inchangés. C'est-à-dire prix de vente consommateur conseillé 500 francs pour les produits Djama, 350 francs pour l'achat 50 cl c'est-à-dire Chap Cocktail de fruit, cola, au citron et chap limonade. La structure de prix, parce que je viens de communiquer sur des prix de vente consommateur et les prix d'en gros, n'ont pas changé. a-t-il conclu.

Pour sa le Président des distributeurs des produits de la SNB n'a pas caché sa désolation

« En tant que distributeur et président des distributeurs, nous condamnons tous ce communiqué. C'est un communiqué qui est mal tombé à une période très difficile pour le pays. Nous ne pouvons pas punir la population en augmentant les prix de boissons. Effectivement le prix à l'achat, à la distribution et le prix aux détaillants est différent. Le distributeur a 10% et le détaillant a déjà 20%. Donc ils gagnent le double de ce que les distributeurs gagnent. Je parle au nom de tous les distributeurs étant leur président, que nous n'approuvons pas l'acte de ce syndicat. Nous

ne sommes pas d'accord" a lâché monsieur Tamekloe komlan.

Dans les prochains jours la SNB sera au-devant de la scène avec une batterie d'actions pour veiller à l'application stricte des prix en ces périodes délicates où Covid-19 et vie chère sont les sujets les mieux partagés.

Une décision unilatérale

En effet, c'est avec surprise que « la SNB a appris avec stupéfaction que la décision de ce syndicat dénommé Syndicat national des tenanciers de bars et restaurants du Togo (SYNATERTO) d'augmenter unilatéralement à travers une note circulaire en date du 21 juin 2021, les prix de ses produits », lit-on dans le document en date du 25 juin 2021, signé conjointement par le directeur général et le directeur commercial de la société.

La SNB, dans son communiqué, informe « qu'elle n'est associée ni de près ni de loin à cette augmentation qui ne cible curieusement pour des raisons inconnues, que ses produits », rappelant que les prix en vigueur sont ceux ho-

mologués par le ministère du Commerce. Ainsi, précise-t-elle, les prix de vente de ses produits depuis leur lancement restent inchangés à tous les niveaux, et fixés à 500 F pour les bières et à 350 F pour les boissons non alcoolisées aux consommateurs, appelant ces derniers « à plus de vigilance ».

Cette sortie répond au Syndicat qui, dans une circulaire adressée à ses membres, annonçait avoir pris, le 21 juin, une décision d'augmentation des prix de la bière concernant les produits de la SNB qui vient de boucler une année sur le marché. Ce, « après examen et analyse minutieux des prix des produits SNB et compte-tenu de l'augmentation du niveau de vie ».

Le syndicat demande donc « à tous ses membres sur toute l'étendue du territoire national de vendre les produits à des prix conseillés », qui sont de 600 F pour les bières, tandis que les boissons non alcoolisées passent à 400 F.

Contactée, une source proche du syndicat relève que la SNB « ne peut imposer quoi que ce soit », et que « cela relève de la loi sur la concurrence ».

« Vous allez acheter Djama à 600 F, il ne se passera rien. La BB Lomé en est la parfaite illustration. Combien de fois vous n'avez pas acheté Youki à 400f au lieu de 350? Et Guinness à 700f, au lieu de 600 f ? », s'écrie un tenancier de bar.

« Des balivernes », s'est écrié un consommateur qui relève qu'un syndicat ne peut pas se permettre de revoir à la hausse le prix d'un produit que lui-même ne fabrique pas et sans avoir rencontré la société productrice.

COMMUNES: La Cour des comptes relève d'énormes irrégularités

La gestion des 117 communes du Togo pose un véritable problème de transparence selon la Cour des comptes. Cette institution relève plusieurs énormités dans les rapports financiers déposés par plusieurs communes. Les juges de cette cour pensent qu'il faut freiner ces « mauvaises pratiques qui nuisent aux finances publiques ».

La Cour des comptes a tenu la semaine dernière à Lomé, une session d'information et de sensibilisation des acteurs de gestion des collectivités territoriales. Il s'agit essentiellement des Préfets et maires des préfectures de Golfe et d'Agooe-Nyivé.

Pour la Cour, l'initiative est devenue importante pour le fait qu'elle a observé une rémanence de nombreuses irrégularités dans le processus d'élaboration, d'exécution et de reddition des comptes au niveau des communes déjà contrôlés.

Au rang de ces irrégularités, la Cour des comptes pointe l'élaboration et l'adoption de budgets non sincères, l'immixtion de l'ordonnateur (le Maire) dans les fonctions du comptable, particulièrement en matière de recouvrement des recettes. Les juges de la Cour des

comptes notent également qu'il y a une négligence des communes dans la mobilisation des recettes, particulièrement celles provenant des produits domaniaux.

Les irrégularités remarquées portent aussi sur la location ou des mises à disposition des parcelles du domaine communal à des tiers par des contrats non écrits ou des contrats aléatoires. Sans oublier la non-prévision et parfois le non-paiement de plusieurs dépenses obligatoires dont des charges sociales.

« ... Des paiements de dépenses sans en avoir obtenu l'acquit libératoire, l'accumulation d'importants montants de restes à payer, la non-production d'états détaillés des restes à recouvrer et des restes à payer », liste la Cour des Comptes qui évoque par ailleurs une négligence dans la gestion

des biens des collectivités.

Sensibiliser les communes

La séance en cours, et qui concerne également les communes de l'intérieur du pays, vise à « freiner toutes les mauvaises pratiques qui nuisent aux finances publiques en général et particulièrement aux finances publiques locales ».

La Cour des comptes se propose donc d'informer et des sensibiliser les acteurs de la gestion des collectivités territoriales sur les bonnes pratiques de gestion des finances locales.

432 acteurs directement impliqués dans la gestion des 117 communes, leurs collaborateurs ainsi que les représentants de l'autorité de tutelle seront touchés par les différentes séances de Lomé jusqu'à l'intérieur du pays.

A l'issue, les acteurs en question devront maîtriser leurs rôles et responsabilités dans le processus budgétaire des collectivités territoriales à savoir l'élaboration, l'exécution du budget, la production du compte administratif et du compte de gestion. Ils devront aussi connaître le fonctionnement et les missions de la Cour des comptes et leur responsabilité vis-à-vis de cette institution.

Notons que le programme de sensibilisation est appuyé par le Programme d'appui à la gouvernance économique (PAGE) financé par la Banque Mondiale.

L.R.

TRANSPORT/ RESPECT DU RÈGLEMENT 14 DE L'UEMOA: Le Ministre Affoh ATCHA-DEDJI fait un énième rappel



Le Ministre en charge des Transports Routiers, Aériens et Ferroviaires, Affoh ATCHA-DEDJI a rencontré le jeudi 24 juin dernier les partenaires nationaux et étrangers du secteur des transports au Togo pour discuter du respect du Règlement 14 de l'UEMOA.

À cette rencontre, le ministre Affo a invité pour une dernière fois ces acteurs de la route au respect des normes et des procédures de contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises au Togo.

Ces derniers selon le ministre, ont l'obligation de respecter scrupuleusement les normes en évitant la déformation abusive des véhicules et les surcharges afin d'éviter les accidents et les dégradations des infrastructures routières.

Rappelons que la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) avaient imposé aux États membres, l'application du Règlement n° 14/CM/UEMOA/2005 du 16 décembre 2005.

Le Magnan Libéré
Hebdomadaire Togolais Satirique d'Informations et d'Analyses

D1/FIN DU CHAMPIONNAT

Asko de Kara conserve son titre de champion de la D1 sur des détails

La détermination des chauffeurs de l'ASCK ne leur a pas permis de décrocher le titre de champion du championnat de première division 2020-2021 au Togo. La grande finale des play-offs jouée dimanche 27 juin au stade de Kégué à Lomé a été remportée aux tirs au but par le club dirigé par Mey Gnassingbé, Asko de Kara.



C'est un duel entre deux clubs de même région, la Kara. Asko et ASCK qui ont fait un match nul (1-1) à la fin du temps réglementaire ont été départagés aux tirs au but remportés par Asko devant Asck, 4 contre 3.

Il a été récompensé avec un chèque de 5 millions de F Cfa contre 3 millions pour l'équipe adverse. As OTR arrivé en troisième position à l'issue du match de classement a pris 2 millions de F Cfa.

Avec son cadre, Asko de Kara doit participer à la Ligue africaine des champions comme lors de la saison dernière.

Le détail qui a fait plomber l'ASCK

Il ne s'agit pas d'une vue journalistique sur la rencontre mais bien de l'analyse faite par le coach principal même du club des Conducteurs de

la Kozah, l'ASCK (Association Sportive des Conducteurs de la Kozah), et Entraîneur national adjoint, Jonas Kokou Komla, au terme de la grande finale perdue aux tirs au but contre le champion sortant, ASKO de Kara.

« Les jeunes n'ont pas démérité, ça s'est joué sur un détail. On peut dire que c'est l'inexpérience aussi », a-t-il confié à nos confrères de Togofoot qui rapportaient ses propos. Aussi, avait-il poursuivi, avec plus de précision, « il fallait gérer ce petit temps fort de l'ASKO mais bon, il faut le prendre avec beaucoup de philosophie. Il faut tirer les leçons et se préparer pour la compétition africaine ».

Comme quoi, le technicien togolais est déjà bien tourné vers la compétition continentale (la Coupe CAF) qui attend son effectif.

JUSTICE / ECHOS DES ASSISES DE KARA

20 ans et 10 ans de réclusion criminelle pour deux malfaiteurs

Pour avoir violé et abandonné une petite de 14 ans au moment des faits à son sort le 26 mars 2018 à Waragni dans la préfecture de Blitta, Kokou TCHAMDJA, le coupable de viol sur mineure a été condamné à 20 ans de réclusion criminelle, tandis que, LAMBONI Djaleng Feikandine a choisi le 1er janvier 2016 pour donner la mort à sa femme qu'il soupçonnait d'entretenir des relations amoureuses avec son cousin prénommé Emile. Après son forfait, il tenta de se suicider à l'aide d'un couteau et d'une lame de rasoir. Lors du procès, la cour l'a reconnu coupable. Il est condamné à 10 ans de réclusion criminelle. Détails

Deux affaires notamment, une affaire de viol sur mineur et une autre de meurtre étaient au programme des assises de la cour d'appel de Kara le mercredi 16 juin 2021.

La première affaire a opposé le ministère public au nommé Kokou TCHAMDJA. Ce dernier a en cour de route, saisi violemment la petite KOALO Ziyara et lui a imposé sans protection des rapports sexuels après avoir pris soin de fermer sa bouche avec une de ses mains pour l'empêcher de crier. Après son forfait, il a abandonné sa victime qui avait 14 ans au moment des faits à son sort. Ces faits se sont déroulés le 26 mars 2018 à Waragni dans la préfecture de Blitta.

Présenté à la cour, l'avocat général, M. SETEKPO Kouakou Virgile a, dans son réquisitoire demandé une peine de 25 ans contre le présumé Kokou



TCHAMDJA. Après la plaidoirie de Maître Afangnivo LOTSI Yawo, la cour présidée par M. Moustapha Aboudou Salami a reconnu Kokou TCHAMDJA coupable de viol sur mineure et l'a condamné à 20 ans de réclusion criminelle.

« Nous estimons que la cour a bien apprécié les faits de la cause et que le verdict est proportionnel à l'infraction qui est commise. Nous sommes d'accord avec la décision qui a été redue et nous n'entendons pas exercer des voies de recours contre cette

décision », a estimé Maître Afangnivo LOTSI, avocat de la défense.

Etait à la barre lors de la deuxième affaire, le nommé LAMBONI Djaleng Feikandine. Celui-ci a, le 1er janvier 2016, alors que tout le monde était dans une ambiance de fête choisi de donner la mort à sa femme qu'il soupçonnait d'entretenir des relations amoureuses avec son cousin prénommé Emile. Après son

forfait, il tenta de se suicider à l'aide d'un couteau et d'une lame de rasoir.

Après avoir écouté le réquisitoire de l'avocat général représenté par M. Tchontchoko KOUTOB-NAOTO et la plaidoirie de la défense de Maître AFANOU Sékpona Ablanvi, la cour présidée par M. ADJEO-DA Atchon, a reconnu coupable LAMBONI Djaleng et le condamne à 10 ans de réclusion criminelle.

Avec Radiokara

CRIMINALITÉ : Plus de 44 000 Kg de drogues saisis au Togo en un an

La drogue circule toujours au Togo, malgré les dispositions sécuritaires mises en œuvre par le gouvernement.

Selon le ministre de la Sécurité et de la protection civile, Yark Damehame, plus de 44 000 Kg de stupéfiants ont été saisis et détruits entre 2020 et 2021 sur l'étendue du territoire national.

Le Général a fait cette révélation, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues, célébrée chaque 26 juin.

« Les statistiques indiquent une persistance du trafic de l'éphédrine, un précurseur important qui rentre dans la fabrication de la méthamphétamine, une drogue assez dangereuse. Ces mouvements de l'éphédrine confirmeraient la présence de laboratoires clandestins dans la sous-région. En cela, s'ajoute le trafic de canna-



bis avec l'implication de certaines de nos compatriotes », a-t-il précisé.

Parlant spécifiquement du cannabis, le ministre a insisté sur le fait que cette drogue reste et demeure dangereuse pour le cerveau des adolescents ou adolescentes en développement. Il rassure dans ce sens, que les services compétents continueront à développer des stratégies pour la « ba-

nalisation de la consommation du cannabis surtout par la couche des jeunes et adolescents en cherchant et en appliquant des moyens variés et appropriés ».

Il faut rappeler que le Togo s'est doté, depuis 2019, d'un plan de lutte contre la drogue courant sur la période 2020-2024. Ce plan a un budget de 21 millions de dollars, soit plus de 11 milliards de francs CFA.

Le Magnan Libéré

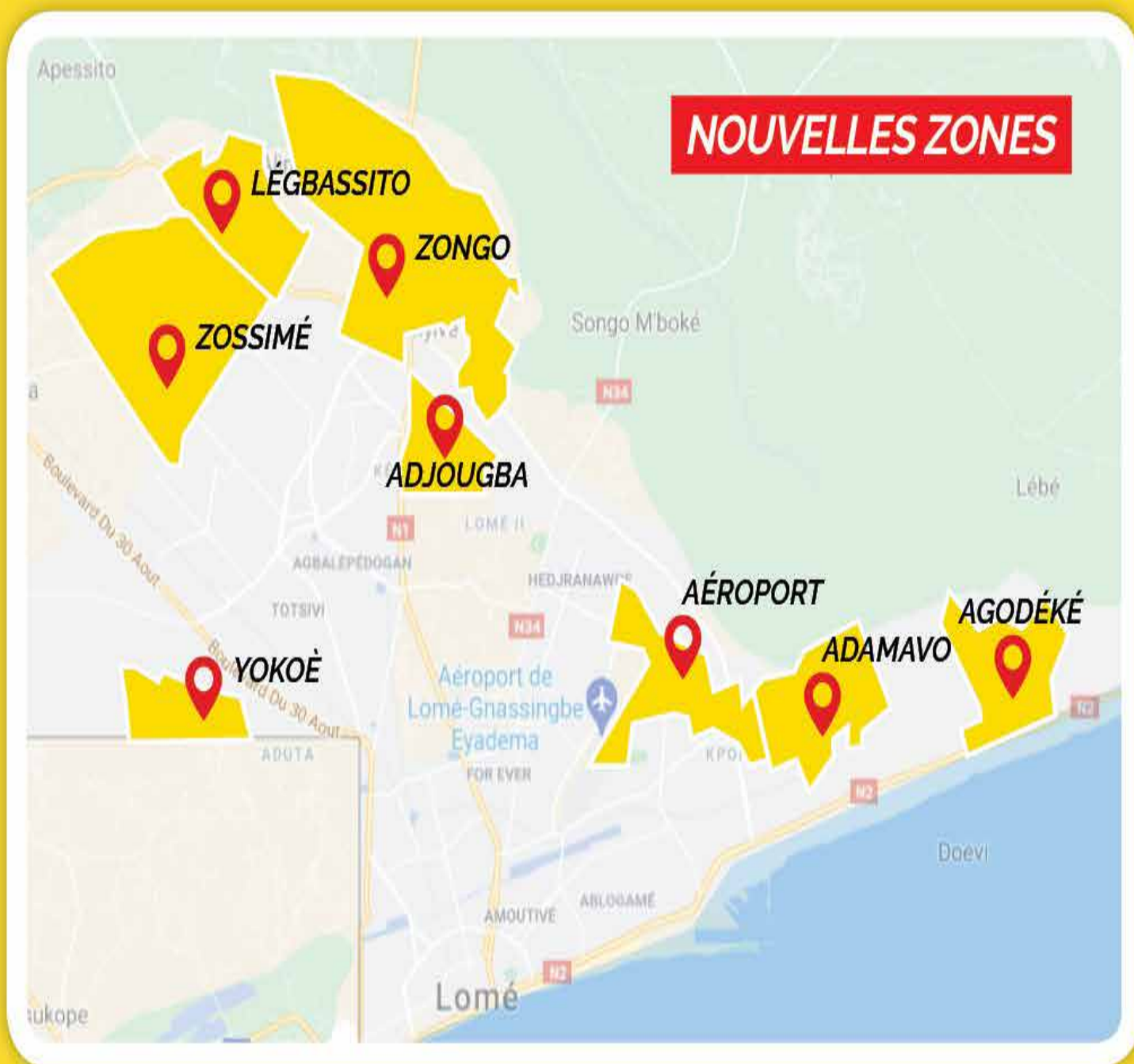
Besoin de visibilité?

FAITES-NOUS CONFIANCE!



Togocom

LA FIBRE TOGOCOM EST CHEZ VOUS !



*Souscrivez dès maintenant dans une agence Togocom
ou auprès de nos commerciaux itinérants !*

